

[Français]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, je veux bien croire que c'est le temps de Noël, mais l'honorable député a l'air de prendre le gouvernement pour Merlin l'Enchanteur, et pense qu'on va trouver les solutions à tous les problèmes sous son oreiller en se levant le matin. Il est évident que la communauté des petites entreprises au Canada connaît d'importantes difficultés à cause des hauts taux d'intérêt.

Comme je l'ai indiqué hier à la Chambre, nous révisons à l'heure actuelle tous les moyens de financement de la petite entreprise pour essayer d'en arriver le plus rapidement possible et mettre en place des moyens plus adéquats pour faire face à cette difficile situation. Un des moyens envisagés et que nous étudions actuellement c'est, par exemple, d'améliorer les mécanismes de la Loi sur les prêts à la petite entreprise pour vérifier s'il est possible selon cette loi-là d'inclure des possibilités de financement, soit pour le fonds de roulement, soit pour le financement en partie des inventaires. Je n'ai pas les conclusions de cette étude, madame le Président, et je ne crois pas à la rhétorique de l'honorable député, savoir que les choses seront accélérées par de telles affirmations.

[Traduction]

M. Riis: Madame le Président, est-ce que cela veut dire, en termes très simples, que le ministre n'a pas l'intention de prendre la moindre mesure au cours des prochains mois pour aider les petites entreprises, exception faite du programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise, qui se termine à la fin de mars?

[Français]

M. Lapointe (Charlevoix): Madame le Président, je crois que si l'honorable député avait écouté ma réponse, plutôt que de commenter pendant que je parlais, il aurait compris que je n'ai pas voulu dire ce qu'il interprète comme étant ma réponse.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McMILLAN—LA PROCÉDURE CONCERNANT UNE MOTION PRÉSENTÉE AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, tout à l'heure, avant la période des questions, j'ai présenté une motion aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une présente nécessité. Il y était mentionné que depuis que le gouvernement actuel a accédé au pouvoir, il y a une dizaine de mois, en promettant de gérer efficacement l'économie, le coût de la vie dans les provinces de l'Atlantique a grimpé en flèche. La motion signalait aussi . . .

Une voix: Règlement!

Recours au Règlement—M. MacGuigan

M. McMillan: Madame le Président, je serai très bref. La motion mentionnait aussi que le chômage a augmenté, que les services des Messageries du CN . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de me faire part du motif de son recours au Règlement? Nous avons entendu la motion pendant la période réservée aux motions présentées en conformité de l'article 43 du Règlement. Puisque le député invoque maintenant le Règlement, je voudrais qu'il me dise pourquoi.

M. McMillan: Madame le Président, la motion, vous vous en souviendrez, invitait les députés libéraux à exhorter le ministre des Finances (M. MacEachen) à prendre les grands moyens pour remédier aux problèmes économiques très graves dans la région atlantique. Mes collègues m'ont assuré qu'aucun député de notre parti n'a voté contre la motion.

Une voix: Règlement!

M. McMillan: Ma question est simple, madame le Président. Comme j'ai eu l'assurance des députés néo-démocrates qu'ils n'ont pas voté contre la motion non plus voté, me diriez-vous, à moi, à mes collègues et aux autres intéressés, qui au juste s'est opposé à ma motion, et de quelle direction l'opposition semblait venir?

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. L'Orateur détermine, d'après les oui et les non, si le consentement unanime est accordé à une motion proposée aux termes de l'article 43. Ceux qui ont dit non restent anonymes. Habituellement, l'Orateur ne voit pas qui a dit oui ni qui a dit non. En fait, je regarde droit devant moi, mais je garde les deux oreilles bien ouvertes. J'ai entendu quelques non, et l'Orateur a le dernier mot en la matière, je crois.

M. Paproski: Venaient-ils de votre droite ou de votre gauche, madame le Président?

M. MACGUIGAN—CORRECTION D'UNE DÉCLARATION

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je regrette hier d'avoir induit par inadvertance la Chambre en erreur lorsque j'ai répondu à une question du Leader de l'Opposition (M. Clark) concernant des représentations de la part des autorités américaines relativement à notre programme énergétique national. Après la période des questions hier, j'ai appris que pendant mon absence à l'étranger de la semaine précédente le ministère a effectivement reçu des représentations de la part des Américains concernant certains aspects de notre programme énergétique national.

Je puis vous confirmer que ces représentations consistaient en commentaires et en demandes d'éclaircissements et que les entretiens fructueux qui ont eu lieu depuis lors avec les représentants américains ont permis de leur donner l'assurance que le Canada appliquera ce programme dans le respect de ses obligations et de ses promesses sur le plan international.